

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 02/02/2015

Numéro de révision 3.7
Date de révision 31/12/2024

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EVER COOL
Code produit : 0930G
UFI: C7E3-W0AF-9001-2HY5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Fluide de coupe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
REGUS Gare de Lyon
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237
75570 PARIS Cedex 12
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Irritation cutanée: Catégorie 2
Lésions oculaires graves: Catégorie 1
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548/EEC - 1999/45 EC

Contient TRIDECETH-5 (INCI) & 2,2'-[[[5-METHYL-1H-BENZOTRIAZOL-1-YL)METHYL] IMINO]BISETHANOL & 2,2'-[[[4-METHYL-1H-BENZOTRIAZOL-1-YL)METHYL] IMINO]BISETHANOL & 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE. Peut causer une réaction allergique.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
A usage professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE)	Notes

					n° 1272/2008 [CLP]	
DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC	64742-52-5	265-155-0	01-2119467170-45	10 - < 20	-	L
BORIC ACID, COMPOUND WITH 2-AMINO-2-METHYL-1-PROPANOL	93964-50-2	300-896-6		5 - < 10	Eye Irrit. 2 (H319)	
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	68608-26-4	271-781-5	01-2119527859-22	5 - < 10	Eye Irrit. 2 (H319)	
2,2-OXYBISETHANOL	111-46-6	203-872-2	01-2119457857-21	5 - < 10	Acute Tox. 4 (H302)	
TRIDECETH-5 (INCI)	24938-91-8			5 - < 10	Eye Dam. 1 (H318)	
2-AMINOETHANOL	141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335)	
ALKYLETHER PHOSPHATE	39464-69-2			1 - < 3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	
2,2'-[[[5-METHYL-1H-BENZOTRIAZOL-1-YL)METHYL] IMINO]BISETHANOL	80584-88-9	279-501-3	-	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	
2,2'-[[[4-METHYL-1H-BENZOTRIAZOL-1-YL)METHYL] IMINO]BISETHANOL	80584-89-0	279-502-9	-	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	26530-20-1	247-761-7	01-2120768921-45	< 0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1 (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH071) M-Factor acute = 100 M-Factor chronic = 100	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

EU notes

Note L - La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346

Nom chimique	EU - CLP (1272/2008) - Specific Concentration Limits
2-AMINOETHANOL	H335 C>=5%
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	H317 C>=0.002%

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Retirer de la zone contaminée et amener à l'air frais. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différésSensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesAvis aux médecins

Provoque des brûlures des yeux.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
--------------	------------------	-------------	--------	-----------	----------

DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC					10 mg/m ³ STEL 5 mg/m ³ TWA
2,2-OXYBISETHANOL		STEL: 69 ppm STEL: 303 mg/m ³ TWA: 23 ppm TWA: 101 mg/m ³		AGW: 10 ppm AGW: 44 mg/m ³ Spitzenbegr.: 40 ppm Spitzenbegr.: 176 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 44 mg/m ³ Bem.: DFG, Y Summe aus Dampf und Aerosolen	
2-AMINOETHANOL	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³ Possibility of significant uptake through the skin	STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³ TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ Potential for skin absorption	VME: 1 ppm VME: 2.5 mg/m ³ VLCT: 3 ppm VLCT: 7.6 mg/m ³ Peau	AGW: 0.2 ppm AGW: 0.5 mg/m ³ Spitzenbegr.: 0.2 ppm Spitzenbegr.: 0.51 mg/m ³ MAK: 0.2 ppm MAK: 0.51 mg/m ³ Bem.: DFG, Y Sh hautresorptiv Summe aus Dampf und Aerosolen	3 ppm STEL; 7.6 mg/m ³ STEL 1 ppm TWA; 2.5 mg/m ³ TWA
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3- ONE				AGW: 0.05 mg/m ³ Spitzenbegr.: 0.1 mg/m ³ MAK: 0.05 mg/m ³ Bem.: DFG, Y hautresorptiv	

Nom chimique	Autriche	Suisse	Roumanie
DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC			10mg/m ³ STEL 5mg/m ³ TWA
2,2-OXYBISETHANOL	STEL: 40 ppm STEL: 176 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³	STEL: 40 ppm STEL: 176 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 44 mg/m ³	184ppm STEL 800mg/m ³ STEL 115ppm TWA 500mg/m ³ TWA
2-AMINOETHANOL	STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³ TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³	STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m ³	3ppm STEL 7.6mg/m ³ STEL 1ppm TWA 2.5mg/m ³ TWA
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3- ONE	Skin STEL: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³ Ceiling: 0.05 mg/m ³	Skin STEL: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	

DNEL (niveau dérivé sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC	general population workers general population workers workers	oral dermal inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects	0.74 mg/kg bw/day 0.97 mg/kg bw/day 1.19 mg/m ³ 2.73 mg/m ³ 5.58 mg/m ³
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	general population workers general population general population workers	inhalation inhalation oral dermal dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	0.33 mg/m ³ 0.66 mg/m ³ 0.8333 mg/kg bw/day 1.667 mg/kg bw/day 3.33 mg/kg bw/day
2,2-OXYBISETHANOL	general population general population general population workers workers workers	inhalation inhalation dermal dermal inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects	12 mg/m ³ 12 mg/m ³ 21 mg/kg bw/day 43 mg/kg bw/day 44 mg/m ³ 60 mg/m ³
2-AMINOETHANOL	general population general population workers workers general population general population workers	inhalation inhalation inhalation inhalation dermal oral dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects	0.18 mg/m ³ 0.28 mg/m ³ 0.51 mg/m ³ 1 mg/m ³ 1.5 mg/kg bw/day 1.5 mg/kg bw/day 3 mg/kg bw/day

PNEC (concentration prévisible sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC	food chain	9.33 mg/kg food

SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	freshwater	1 mg/L
	marine water	1 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	10 mg/L
	food chain	16.667 mg/kg food
	sewage treatment	100 mg/L
2,2-OXYBISETHANOL	freshwater	10 mg/L
	marine water	1 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	10 mg/L
	sediment (freshwater)	20.9 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	2.09 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	199.5 mg/L
2-AMINOETHANOL	soil	1.53 mg/kg soil dw
	freshwater	0.07 mg/L
	marine water	0.007 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	0.028 mg/L
	sediment (freshwater)	0.357 mg/kg sediment dw
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	sediment (marine water)	0.0357 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	100 mg/L
	soil	1.29 mg/kg soil dw
	freshwater	2.2 µg/L
	marine water	0.22 µg/L
	freshwater (intermittent releases)	1.22 µg/L
	marine water (intermittent releases)	0.122 µg/L
	sediment (freshwater)	47.5 µg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	4.75 µg/kg sediment dw
	soil	8.2 µg/kg soil dw

DNEL

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

PNEC

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer

freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittent)

food chain = chaîne alimentaire

sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)

sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)

sewage treatment = traitement des eaux usées

soil = sol

food = aliment

sediment dw = sédiments poids sec

soil dw = sédiments poids sec

8.2. Contrôles de l'expositionParamètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

La ventilation usuelle est normalement suffisante.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 - Filtre du type ABEK.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0,4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. L'aptitude et la durabilité d'un gant dépend des facteurs d'utilisation, de la fréquence, de la durée, de la température et de la résistance aux produits chimiques. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection de la peau

La protection du corps doit être choisi basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Vert
Odeur	Distillats de pétrole
État physique	Liquide
pH	9.9
Point d'éclair	Sans rapport
Densité	1.026
Viscosité	donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	0.9 %

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Aucun matériau à mentionner.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC	> 5000 mg/kg (Rat) > 24 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	= 2062 ppm (Rat) 4 h
SODIUM PETROLEUM SULPHONATE	> 5 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	
2,2-OXYBISETHANOL	= 12565 mg/kg (Rat)	= 11890 mg/kg (Rabbit)	> 4600 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-AMINOETHANOL	= 1720 mg/kg (Rat)	= 1000 mg/kg (Rabbit)	> 1.3 mg/L (Rat) 6 h
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	= 550 mg/kg (Rat)	= 690 mg/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(ses) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC	LC50 > 5000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 > 1000 mg/L 48 h	
2,2-OXYBISETHANOL	LC50 = 75200 mg/L Pimephales promelas 96 h	84000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
2-AMINOETHANOL	LC50 114 - 196 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 300 - 1000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 227 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 3684 mg/L Brachydanio rerio 96 h LC50 > 200 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	65: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 = 15 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Nom chimique	Coefficient de partage
2,2-OXYBISETHANOL	-1.98
2-AMINOETHANOL	-1.91

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Vider les restes. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Recycler selon la législation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

12 01 09* Machining emulsions and solutions free of halogens

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

Non classé pour le transport de matières dangereuses**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la

mer, et IACO/IATA pour les airs.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Tableaux des maladies professionnelles :

Nom chimique	RG
DISTILLATES (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY NAPHTHENIC	RG 36, RG 36bis
2,2-OXYBIETHANOL	RG 84
2-AMINOETHANOL	RG 49, RG 49bis
ALKYLETHER PHOSPHATE	RG 34
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis, RG 2, RG 9, RG 14, RG 20, RG 34, RG 65

Classification allemande WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H311 - Toxique par contact cutané. H312 - Nocif par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H331 - Toxique par inhalation. H332 - Nocif par inhalation. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Préparé par JD

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/12/2024

Résumé des révisions

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 11 2 15 3 16 8

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50: Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité